

Rappelons en préalable que le mode d'élections dans les collèges des enseignants-chercheurs et chercheurs au CA prévoit que la liste arrivée en tête obtient au moins 5 sièges sur 7. Les résultats possibles sont donc 5-2, 6-1 ou 5-1-1. Le rassemblement le plus large pour gagner est donc indispensable. Tenant compte de ce contexte, dans un tract du 24 Janvier, intitulé « Réflexions, propositions, action », nous avons annoncé notre proposition de faire une liste intersyndicale la plus large possible (essentiellement FSU, CGT et CFDT, organisations représentées dans nos collèges).

La FSU fut ensuite sollicitée par les listes « Une ambition pour l'UM2 » et « Avançons ensemble » pour se joindre à elles. Les sections SNESup du Campus, de l'IUT et de l'IUFM ont souhaité organiser une consultation commune de l'ensemble des adhérents à la FSU, y compris du SNCS, syndicat des chercheurs de la FSU, pour définir une position commune à la FSU sur les collèges concernés. Le SNCS s'est déterminé séparément pour soutenir la liste « Avançons ensemble ». Les sections SNESup se sont prononcées pour une liste syndicale ou intersyndicale. Dans le même temps la CGT a campé sur sa position d'exclusion de la CFDT, ce qui n'a pas permis d'avancer sur un rassemblement intersyndical large.

Aujourd'hui la liste « Une université en mouvement, attachée à ses missions » est donc présentée par toutes les sections SNESup-FSU de l'UM2 et du SNASUB-FSU. Elle répond à deux préoccupations. Elle souligne d'abord les enjeux à court et long termes de l'élection des instances de l'UM2 dans le cadre de la LRU sur l'accomplissement de nos missions de service public. Elle fait d'autre part, en toute lucidité, des propositions pour préserver le plus possible un fonctionnement collégial et démocratique et des principes de solidarité mis à mal par les outils de concurrence et d'individualisation. Ses propositions engagent ses candidats dans les Conseils et à la Présidence.

{mospagebreak title=Le comité électoral}

Le comité électoral

Les représentants du SNESup ont participé au comité électoral. Ils ont constaté la plus grande confusion dans la définition des critères et de leur mise en œuvre pour la constitution des listes.

En effet, pour les unités de recherche qui sont rattachées peu ou prou à l'UM2, le comité n'a pas été en mesure de contrôler sérieusement les listes car la loi inclut tous les personnels de ces unités dans le corps électoral y compris des enseignants-chercheurs d'autres universités !

{mospagebreak title= La Commission des statuts du CA}

La commission des statuts du CA

Les représentants du SNESup à la commission statuts du CA ont contribué au débat avec pour objectif de limiter les dérives induites par la loi LRU. Un grand nombre de leurs propositions ont été adoptées par la commission et ont été votées par le CA du 21 mars.

1) L'Université se reconnaît dans un seul grand secteur disciplinaire.

2) rééquilibrage des conseils

Le CS peut émettre des vœux et des propositions et en saisir le CA.

Le CEVU peut émettre des vœux et des propositions et en saisir le CA.

Le CA se prononce sur les vœux du CEVU et du CS

3) En revanche, le CA n'a pas retenu notre proposition de définition des membres extérieurs du CA. Nous avons proposé une spécification plus précise des 8 membres extérieurs pour éviter que la nomination de 8 membres sur 30 du CA ne soit à la discrétion du président de l'université.

Nos propositions sont notées en caractères gras.

- 1 représentant de la Région
- **1 représentant de l'Agglomération de Montpellier**
- 1 chef ou cadre d'entreprise
- 1 représentant CRCI
- **1 représentant des grands organismes de recherche**
- **1 représentant des organisations syndicales de salariés représentatives au plan régional selon les résultats des élections prud'hommales** □
- **1 représentant des syndicats des enseignants du 1er ou du 2nd degrés de l'académie représentatifs sur la base des élections professionnelles**
- 1 personnalité scientifique